

AVENANT AU RÈGLEMENT

Jeu avec obligation d'achat, instants gagnants et avec tirage au sort en fin de jeu

Jeu « **Têtes de Winner** » organisé par Confiserie du Nord - 50 rue de l'Epidème – 59200 Tourcoing Cedex, SAS immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 334 381 159.

Suite au dépôt du règlement du jeu auprès de la SCP BERGEON-BONNAND, Huissiers de justice, 30 rue Victor Hugo, 69002 LYON, la société organisatrice a décidé de modifier les dates du jeu **qui se déroulera désormais du 27 avril au 8 août 2020**.

Toutes les autres clauses et conditions du jeu telles que définies dans le règlement initial déposé à cet effet demeurent inchangées. Le présent avenant au règlement a été déposé auprès de la SELARL DEBILLY-JOLIVET, Huissiers de justice associés, 6 Place Bellecour, 69218 LYON Cedex 02.

JEU « TÊTES DE WINNER » DE TÊTES BRÛLÉES

Du 27 avril au **8 août 2020**

Article 1 : Société organisatrice

La société Confiserie du Nord - 50 rue de l'Epidème – 59200 Tourcoing Cedex, SAS immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 334 381 159, (ci-après dénommée la « Société Organisatrice » ou « Têtes Brûlées »), organise sur la marque TÊTES BRÛLÉES, du 27 avril au **8 août 2020 inclus**, un jeu avec obligation d'achat, sous la forme d'instant gagnants ouverts et tirage au sort final, intitulé « TÊTES DE WINNER » accessible à l'adresse www.tetes-brulees.fr

Article 2 : Annonce du jeu

Le jeu est relayé en magasin via des publicités sur lieu de vente (fronton de 1/4 de box, kakémonos, blocs bulletin...). Il est également relayé sur les produits porteurs de l'offre, il suffit d'acheter un produit de la gamme Têtes Brûlées et de récupérer le leaflet explicatif du site jeu www.tetes-brulees.fr

Le jeu est également annoncé sur les réseaux sociaux TÊTES BRÛLÉES. Ce jeu n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook, Twitter ou Instagram. Les participants déchargent Facebook, Twitter et Instagram de toute responsabilité en cas de litige relatif au déroulement de ce jeu.

Article 3 : Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure, résidant en France métropolitaine (y compris la Corse), ayant acheté au moins un produit de la marque TÊTES BRÛLÉES porteur de l'offre. **Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation**

préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au jeu. La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

Ne peuvent participer à ce jeu les personnes collaboratrices de la Société Organisatrice, de ses sous-traitants, ou mandataires ainsi que les membres de sa famille, et plus généralement toute personne ayant collaboré à l'organisation du jeu.

La participation au Jeu se fait dans la limite :

- d'une participation par jour et par personne : par conséquent, un participant ne peut tenter sa chance qu'une seule fois par jour, quel que soit le nombre de produits TÊTES BRÛLÉES achetés.
- d'une participation par preuve d'achat : chaque ticket de caisse prouvant l'achat d'un produit TÊTES BRÛLÉES ne peut être utilisé qu'une seule fois pendant toute la durée du jeu.
- d'un seul gain par personne (nom, coordonnées et e-mail identiques) : une personne ne peut gagner qu'une seule fois pendant toute la durée du jeu.

En conséquence, sont automatiquement exclues :

- les participations avec la même adresse e-mail ayant déjà tenté leur chance le même jour,
- les participations avec un ensemble de « nom + e-mail + adresse postale » ayant déjà tenté leur chance le même jour,
- les participants ayant joué plusieurs fois avec la même preuve d'achat,
- les participants ayant déjà gagné au jeu.

À la fin du jeu, s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit et notamment qu'une même personne a gagné plusieurs fois, la Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler complètement la participation du (des) fraudeur(s). Les lots non attribués resteront alors la propriété de la Société Organisatrice.

Article 4 : Modalités de participation

Pour participer au Jeu, il faut suivre la démarche suivante :

- Acheter un produit TÊTES BRÛLÉES et conserver sa preuve d'achat (ticket de caisse original ou facture). **Liste complète des produits porteurs de l'offre disponible en Annexe de ce règlement.**
- Se connecter au site jeu : www.tetes-brulees.fr entre le 27 avril et **le 8 août 2020**. Une fois sur le site jeu, il doit cliquer sur le bouton « Je Joue ».
- Compléter le formulaire d'inscription en remplissant tous les champs obligatoires nécessaires à son inscription (nom, prénom, adresse, CP, ville, e-mail, tél, identifiant de connexion et mot de passe) et accepter le règlement du jeu. Seuls sont pris en compte les formulaires régulièrement renseignés, étant convenu que seules les informations qui y sont communiquées font foi.
- Télécharger sa preuve d'achat (ticket de caisse ou facture) à l'aide du bouton prévu à cet effet (scan ou photo acceptés) et valider le formulaire et la preuve d'achat en cliquant sur

« Je joue ». Le jeu est ainsi lancé.

- Démarre alors le jeu de tirs au but lors duquel le joueur doit mettre un maximum de buts dans le temps imparti.
- Il découvre ensuite immédiatement s'il a gagné ainsi que le type de lot ou s'il a perdu.

Toutes les personnes ayant participé au jeu « TÊTES DE WINNER » seront automatiquement inscrites, via le formulaire d'inscription rempli en premier lieu, à un grand tirage au sort final qui aura lieu dans un délai de 6 semaines à compter de la fin de jeu (soit à partir **du 8 août 2020**).

Les participants devront conserver leur ticket de caisse original ou facture originale prouvant l'achat d'un produit TÊTES BRÛLÉES porteur de l'offre. Il leur sera demandé par la suite pour valider leur gain.

Article 5 : Dotations et désignation des gagnants

a) Les gagnants par instants gagnants (via le site jeu www.tetes-brulees.fr)

Sur le site jeu www.tetes-brulees.fr, les participations gagnantes sont déterminées au moyen d'instant gagnants dits « ouverts » : est désigné gagnant le premier participant à avoir régulièrement validé sa participation après l'heure déterminée pour l'instant gagnant.

Les instants gagnants seront définis au hasard et désigneront 105 gagnants répartis comme suit :

- **100 ballons de foot Têtes Brûlées** d'une valeur grand public estimée de 25€.
- **5 consoles Nintendo Switch Lite + jeu Fifa 2020** d'une valeur globale grand public estimée de 265€

La liste des instants gagnants est déposée chez l'huissier qui a enregistré le règlement (SCP BERGEON-BONNAND, 30 rue Victor Hugo, 69002 LYON), lequel la conserve secrète jusqu'à la fin de la période de jeu.

Les gagnants en ligne sont immédiatement informés de leur gain après avoir joué. Les gagnants recevront par mail la confirmation de leur gain et les démarches à effectuer pour le recevoir. Les dotations seront ensuite expédiées par colis postal aux gagnants à l'adresse postale indiquée dans leur formulaire d'inscription, dans un délai de 6 à 8 semaine à compter de la fin du jeu. En cas d'adresse postale inexacte ou erronée, la Société Organisatrice contactera le gagnant par téléphone ou par e-mail, à l'adresse fournie dans leur formulaire d'inscription. En l'absence de réponse au plus tard le 30 septembre 2020, la dotation sera considérée comme définitivement abandonnée et restera propriété de la Société Organisatrice.

b) Le gagnant par tirage au sort

À la fin du jeu, un grand tirage au sort aura lieu et désignera le gagnant d'**1 séjour pour 4 personnes à Londres comprenant la visite du célèbre stade de Wembley.**

La dotation comprend :

- Les vols aller/retour au départ de Paris et à destination de Londres
- Les taxes aériennes et les bagages cabines
- 2 nuits en hôtel 3 étoiles (base chambre quadruple ou 2 chambres doubles)
- Les petit-déjeuners pour 4 personnes
- Un tour guidé pour 4 personnes à la découverte du Stade Wembley

La dotation ne comprend pas :

- L'assurance annulation
- Les dépenses personnelles
- Les repas et boissons hors forfait
- Les transferts vers les aéroports de Paris et de Londres
- Les bagages en soute
- Des places pour un match de foot

Tout participant **mineur** doit néanmoins obtenir l'**autorisation** préalable de l'un de ses deux parents et être accompagné d'un **représentant légal majeur** pour pouvoir profiter de son lot. Le séjour doit être réservé au minimum 4 mois avant la date choisie (hors période de fêtes de fin d'année, hors périodes de match et sous réserve de disponibilités au moment de la réservation).

Le tirage au sort sera effectué par l'huissier qui a enregistré le règlement (SCP BERGEON-BONNAND, 30 rue Victor Hugo, 69002 LYON) dans un délai de 6 semaines à compter de la fin du jeu, soit à partir **du 8 août 2020**.

Le gagnant sera contacté, par téléphone ou par mail, par la société organisatrice pour organiser le séjour selon les dates proposées. En cas de mail ou de téléphone inexacts ou erronée, la Société Organisatrice contactera le gagnant par courrier à l'adresse fournie dans son formulaire d'inscription. En l'absence de réponse au plus tard le 30 septembre 2020, la dotation sera considérée comme définitivement abandonnée et restera propriété de la Société Organisatrice.

Le séjour à Londres est accessible avec des coupons numérotés qui ne peuvent ni être revendus ou cédés. Ces coupons n'ont pas de valeur marchande et globalisent les frais de gestion hors taxes estimés et le coût des prestations variables selon les partenaires.

Les lots ne peuvent donc donner lieu à aucune contestation, ne sont ni transmissibles, ni échangeables contre un autre lot, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement partiel ou total. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte. La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots proposés par d'autres lots de même valeur si les circonstances l'exigent

L'ensemble des dotations offertes sont strictement nominatives et ne peuvent donc pas être cédées à une autre personne. Dans l'hypothèse où le gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelques raisons que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perdrait le bénéfice complet de ladite dotation et ne pourrait prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie. La dotation sera quant à elle non remise en Jeu et la Société Organisatrice pourra en disposer librement.

Les participants sont invités à s'assurer de la validité de leurs informations personnelles (adresse mail, postale et numéro de téléphone). Toute information ou coordonnées incomplètes, fausses, invalides et/ou présentant une anomalie entraînera automatiquement l'annulation des participations et des gains ; et tout lot qui serait retourné à la Société Organisatrice du Jeu en raison d'une adresse postale erronée sera considéré comme abandonné par le gagnant et ne sera pas remis en Jeu par la Société Organisatrice qui ne pourra être tenue responsable .

La Société Organisatrice ne sera pas tenue de faire des recherches complémentaires. Tout lot non réclamé après le 30 septembre 2020, sera considéré comme abandonné par le(s) gagnant(s) et ne sera pas remis en Jeu par la Société Organisatrice.

Toutes précisions complémentaires seront données en temps utiles aux gagnants.

Article 6 : Responsabilité

La participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des joueurs.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger ou à en modifier les conditions.

La Société Organisatrice ne sera pas responsable de tout dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant le bon déroulement du jeu.

La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité. La Société Organisatrice attire l'attention des participants sur le fait qu'ils sont responsables des informations déclarées sur le site Internet avec leur profil. Il sont également responsables de leur connexion internet et de la protection de leurs outils (ordinateur, tablette, smartphone) contre les éventuels virus.

La Société Organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause ou événement échappant à la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

Aucune demande de remboursement ne pourra être faite auprès de la Société Organisatrice, ni pour les frais de connexion au site Internet, ni pour les frais d'opérateur téléphonique, ni pour les frais d'envois postaux.

Article 7 : Données personnelles

Les données à caractère personnel communiquées à la Société organisatrice par les participants feront l'objet d'un traitement informatisé destiné à gérer l'organisation du jeu et l'attribution des dotations. Pour la gestion des dotations, ces informations seront transmises à la société EMPREINTE CONSEIL – 28 rue Barodet - 69004 Lyon.

Les données indiquées comme obligatoires sont indispensables à ce traitement et sont destinées aux services habilités en charge du Marketing TÊTES BRÛLÉES. La base légale du traitement est le consentement des personnes. Les données pourront être conservées pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'opération. TÊTES BRÛLÉES ne conservera aucune donnée personnelle des participants à l'issue du jeu.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général relatif à la Protection des Données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, d'effacement et à la limitation du traitement sur les informations qui vous concernent, d'un droit d'opposition à la prospection ou pour motif légitime, d'un droit à la portabilité de vos données, du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort en adressant votre demande à contact@empreinte-conseil.fr ou par courrier à TÊTES BRÛLÉES – Confiserie du Nord - 50 rue de l'Epidème – 59200 Tourcoing Cedex.

Aucun remboursement de frais d'envoi ne sera effectué pour cette demande.

Article 8 : Dépôt et acceptation du règlement

Le présent règlement est déposé auprès de la SCP BERGEON-BONNAND - Huissiers de justice - 30 rue Victor Hugo - 69002 Lyon.

Le règlement complet du jeu est disponible sur le site www.tetes-brulees.fr et une copie peut être obtenue sur simple demande écrite à : EMPREINTE CONSEIL – Jeu Têtes Brûlées – 28 rue Barodet – 69004 Lyon. Aucun remboursement de frais d’envoi ne sera effectué pour cette demande.

Le simple fait de participer au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative à ce Jeu devra être formulée par écrit et adressée au plus tard le 30 septembre 2020 à l'adresse suivante : EMPREINTE CONSEIL – Jeu Têtes Brûlées – 28 rue Barodet – 69004 Lyon ou par mail à contact@empreinte-conseil.fr. Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté relative à l'application, l'interprétation ou les suites du présent règlement sera tranchée par la Société Organisatrice.

ANNEXE : PRODUITS PORTEURS DE L'OFFRE

CODE EAN	DÉNOMINATION
3 501 275 111 547	TÊTES BRÛLÉES BILLES PONG
3 501 271 124 022	TÊTES BRÛLÉES STAR (CASSIS FRAISE)
3 501 271 120 024	TÊTES BRÛLÉES STAR (FRAMBOISE)
3 501 271 113 033	TÊTES BRÛLÉES PAINT BILLES
3 501 271 135 035	TÊTES BRÛLÉES TETACLAK
3 501 271 213 047	TÊTES BRÛLÉES BARRES DE RIRES
3 501 271 140 039	TÊTES BRÛLÉES BARRES KITACHE KI
3 501 271 159 031	TÊTES BRÛLÉES SUCETTES TROPICAL & FRAMBOISE KITACHE
3 501 275 111 516	TÊTES BRÛLÉES CHOFTALANG
3 501 275 111 509	TÊTES BRÛLÉES FILAPECHO
3 501 275 111 820	TÊTES BRÛLÉES BZZZ
3 501 275 111 806	TÊTES BRÛLÉES BARRES DE FEU
3 501 275 111 813	TÊTES BRÛLÉES DOUBLE KIFF
3 501 275 111 851	TÊTES BRÛLÉES MEGA TEUF
3 501 275 111 554	TÊTES BRÛLÉES SAC A POTOS
3 501 275 111 905	TÊTES BRÛLÉES OPEN BARRES
3 501 275 111 899	TÊTES BRÛLÉES FIESTA MIX
3 501 575 111 841	TÊTES BRÛLÉES BOITES A POTES
3 501 575 111 776	TÊTES BRÛLÉES BOITE SPECIAL POTOS

